

GROUPE 3 INSECTICIDE

MATADOR® 120EC
Insecticide Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression des insectes dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine..... 120 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET PRÉSENT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

DANGER



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **24984**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **200 mL à 3,78 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient plus de 80 % de distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. S'il est ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter toute aspiration du contenu gastrique. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; administrer un traitement symptomatique. En cas d'exposition du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement).

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

Mortel/poison en cas d'ingestion. Peut-être mortel si inhalé. NE PAS respirer le brouillard de pulvérisation ni les vapeurs. Peut-être nocif si absorbé par la peau. MATADOR® 120EC est corrosif pour les yeux et la peau. Ce produit cause la sensibilisation cutanée. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Si les mains sont contaminées, les laver à l'eau savonneuse avant de toucher à d'autres parties du corps.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant

Cultures	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS)
Vergers à graines de conifères	Activités liées à l'installation de conduites d'irrigation à la main impliquant un contact avec le feuillage	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (sucré)	Récolte manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (de semence)	Écimage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement. Voir le mode d'emploi pour prendre connaissance des autres délais de sécurité requis après le traitement pour certaines cultures.

MATADOR 120EC peut être appliqué à l'aide de l'équipement de pulvérisation aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/ 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé. De plus, pendant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent également porter des lunettes de sécurité et un écran facial et un respirateur muni d'une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou d'une boîte

filtrante approuvée par NIOSH pour les pesticides. Évitez de toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les enlever. Laver l'équipement de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

Pour les applications par rampe de pulvérisation en cabine ouverte, si la quantité manipulée dépasse 59,58 L par personne par jour, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, un système de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Le port d'un respirateur et de gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour l'application par pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Le couvre-chef peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque.

Si la quantité manipulée dépasse 0,92 L par personne par jour à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application.

Pour le traitement du peuplier et du saule à l'aide d'un équipement portatif à pression mécanique, porter également une combinaison pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistants aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. NE PAS manipuler plus de 42,5 mL par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour toutes les applications à l'aide d'un équipement manuel, porter un dispositif de protection oculaire, un couvre-chef et un respirateur lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats adjacents aux sites traités. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques associé au ruissellement, une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 mètres) doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval situés à proximité, comme indiqué sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un ou plusieurs principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Utilisation dans les serres : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut causer des effets nocifs pour les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité du MATADOR 120EC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après l'entreposage dans de telles conditions.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE 3 INSECTICIDE

MATADOR® 120EC
Insecticide Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression des insectes dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

PRINCIPE ACTIF :

Lambda-cyhalothrine..... 120 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET PRÉSENT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

DANGER



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **24984**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Précautions générales.....	10.2.1
Directives de mélange	10.2.2
Directives de pulvérisation	10.2.3
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.4
Application avec pulvérisateur pneumatique.....	10.3
Application par voie aérienne.....	10.4
Précautions générales.....	10.4.1
Mises en garde concernant l'utilisation	10.4.2
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire.....	10.4.3
Mises en garde propres au produit.....	10.4.4
Directives de mélange	10.4.5
Directives de pulvérisation	10.4.6
Nettoyage de l'équipement.....	10.4.7
Zones tampons de pulvérisation.....	10.5
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Cultures fruitières.....	11.1
Cultures légumières	11.2
Tabac	11.3
Traitement des cultures de couverture.....	11.4
Traitement du sol.....	11.5
Cultures oléagineuses	11.6
Cultures céréalières	11.7
Autres usages.....	11.8

USAGES LIMITÉES	12.0
Cerisiers de virginie	12.1
Légumes-feuilles de la famille des Brassicacées	12.2
Céleri	12.3
Légumineuses	12.4
Asperges (feuillage)	12.5
Cultures céréalières	12.6
Fléole des près (cultivée pour la semence uniquement)	12.7
Patates douces	12.8
Pommes de terre	12.9
Carottes.....	12.10
Peupliers et saules	12.11
Fraises.....	12.12
Amélanchiers à feuillage d’aulne	12.13
Cucurbitacées.....	12.14
Canola	12.15
Vergers à graines de conifères.....	12.16
Noix – groupe de cultures 14-11.....	12.17
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient plus de 80 % de distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. S'il est ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter toute aspiration du contenu gastrique. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; administrer un traitement symptomatique. En cas d'exposition du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement).

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

Mortel/poison en cas d'ingestion. Peut-être mortel si inhalé. NE PAS respirer le brouillard de pulvérisation ni les vapeurs. Peut-être nocif si absorbé par la peau. MATADOR® 120EC est corrosif pour les yeux et la peau. Ce produit cause la sensibilisation cutanée. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Si les mains sont contaminées, les laver à l'eau savonneuse avant de toucher à d'autres parties du corps.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant

Cultures	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS)
Vergers à graines de conifères	Activités liées à l'installation de conduites d'irrigation à la main impliquant un contact avec le feuillage	1 jour
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (sucré)	Récolte manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs (de semence)	Écimage manuel	3 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement. Voir le mode d'emploi pour prendre connaissance des autres délais de sécurité requis après le traitement pour certaines cultures.

MATADOR 120EC peut être appliqué à l'aide de l'équipement de pulvérisation aérienne uniquement sur les cultures pour lesquelles cet emploi est décrit dans la présente étiquette.

Appliquer ce produit seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/ 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé. De plus, pendant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent également porter des lunettes de sécurité et un écran facial et un respirateur muni d'une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou d'une boîte

filtrante approuvée par NIOSH pour les pesticides. Évitez de toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les enlever. Laver l'équipement de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

Pour les applications par rampe de pulvérisation en cabine ouverte, si la quantité manipulée dépasse 59,58 L par personne par jour, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, un système de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Le port d'un respirateur et de gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour l'application par pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Le couvre-chef peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque.

Si la quantité manipulée dépasse 0,92 L par personne par jour à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement et l'application.

Pour le traitement du peuplier et du saule à l'aide d'un équipement portatif à pression mécanique, porter également une combinaison pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. NE PAS manipuler plus de 42,5 ml par personne par jour. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.

Pour toutes les applications à l'aide d'un équipement manuel, porter un dispositif de protection oculaire, un couvre-chef et un respirateur lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats adjacents aux sites traités. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques associé au ruissellement, une bande de végétation filtrante (d'une largeur minimale de 10 mètres) doit séparer la lisière du champ et les habitats aquatiques en aval situés à proximité, comme indiqué sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un ou plusieurs principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Utilisation dans les serres : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut causer des effets nocifs pour les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation

humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver au-dessus de 0 °C. Les températures inférieures à 0 °C n'ont pas d'effet sur l'efficacité du MATADOR 120EC. Toutefois, bien agiter avant l'emploi après l'entreposage dans de telles conditions.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

MATADOR 120EC est un pyréthrianoïde de synthèse photostable. Cet insecticide d'ingestion et de contact à action rapide est efficace contre un vaste éventail de ravageurs foliaires. Il n'a pas d'effet par inhalation ni d'effet systémique. Pour obtenir un résultat optimal, effectuer un dépistage périodique et appliquer MATADOR 120EC aux premiers stades de développement des ravageurs.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Pour certaines espèces d'insectes, la toxicité relative des insecticides à base de pyréthrianoïdes diminue à mesure que la température s'élève. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer MATADOR 120EC tôt le matin, avant que la température ne s'élève, ou le soir, lorsque la température baisse. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme du feuillage, appliqué à l'aide d'un pulvérisateur terrestre.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Pour protéger les pollinisateurs, suivre le mode d'emploi concernant les abeilles sous la rubrique MISE EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT.

NE PAS appliquer ce produit en serre, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Respecter les mesures de précaution les plus strictes figurant sur les étiquettes des produits pour le mélange, le chargement et l'application.

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre la lisière du champ et les habitats aquatiques adjacents en aval afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres végétaux. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur

les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

La bande de végétation filtrante et les zones tampons destinées à assurer une protection contre la dérive de pulvérisation doivent toutes deux être respectées

NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.

Il est préférable, pour déterminer le moment optimal du traitement contre des espèces précises de ravageurs, d'effectuer un suivi des populations et du développement des insectes. Habituellement, MATADOR 120EC donne de meilleurs résultats lorsque les insectes sont à leurs premiers stades de développement et qu'ils se nourrissent en surface de même que lorsque les insectes adultes pondent leurs œufs dans la plante. Suivre les recommandations du service local de dépistage des ravageurs pour connaître le moment propice au traitement dans votre région. Suivre les recommandations du calendrier de pulvérisation provincial pour connaître les dates optimales des programmes d'applications.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers où l'on pratique la lutte antiparasitaire intégrée étant donné qu'une réduction considérable de la population d'arthropodes utiles est possible. Lorsque les services de dépistage des ravageurs recommandent des applications répétées d'insecticides, il est préférable d'alterner le MATADOR 120EC avec des insecticides de classes différentes pour empêcher le développement de populations de ravageurs résistants. Des populations localisées de certains insectes nuisibles (p. ex., le doryphore de la pomme de terre, la mineuse marbrée du pommier) ont développé une résistance à d'autres insecticides à base de pyréthrianoïdes de synthèse et pourraient développer rapidement une résistance au MATADOR 120EC. Consulter les spécialistes gouvernementaux au sujet de la sensibilité des populations de votre région. Appliquer des méthodes de lutte intégrée pour limiter le plus possible les applications d'insecticides et pour s'assurer que les traitements requis sont effectués au moment le plus approprié.

10.2 Application par voie terrestre

10.2.1 Précautions générales

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. Éviter d'appliquer ce produit si le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.2 Directives de mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
3. Verser les autres produits d'association en formulation SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.

4. Verser l'insecticide MATADOR 120EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
5. Verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
6. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. Ne pas procéder au mélange, ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.2.3 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha ou selon les directives propres aux cultures et aux ravageurs inclus ci-dessous, le volume le plus GRAND étant à retenir. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Buses : des buses à jet en éventail de 80 ou 110 ° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou buses à injection d'air sont recommandées. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.2.4 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser l'insecticide MATADOR 120EC, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Ne pas laisser de résidus d'insecticide MATADOR 120EC sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application avec pulvérisateur pneumatique

Application avec pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

10.4 Application par voie aérienne

10.4.1 Précautions générales

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi pour une culture particulière.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées moyennes par l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). **NE PAS** appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'application par voie aérienne qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

10.4.2 Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas appliquer sur des plans d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer la

dérive du brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou d'un habitat aquatique vulnérable.

10.4.3 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

10.4.4 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Pour l'application par voie aérienne, s'assurer que l'avion est muni de l'équipement approprié et qu'il est étalonné pour assurer un épandage uniforme, avec un risque minimal de dérive. Utiliser des marqueurs appropriés pour assurer un épandage uniforme.

Utiliser des buses conçues pour fournir des gouttelettes moyennement grossières d'un diamètre médian de volume de 340 microns ou plus.

Appliquer de 40 litres de solution à l'hectare.

10.4.5 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou **PEUT ÊTRE** mélangé à l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant l'utilisation.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) et des produits d'association dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange uniforme. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot toutes les autres formulations SC.
4. Bien mélanger par lot l'insecticide MATADOR 120EC et tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot à partir de l'étape 2.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 2.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.4.6 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquez dans un volume de pulvérisation de 40 L/ha. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne ou grossière de l'ASABE (diamètre médian de 340 microns ou plus).
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille allant de moyenne à grossière (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

10.4.7 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser l'insecticide MATADOR 120EC, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Ne pas laisser de résidus d'insecticide MATADOR 120EC sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix

minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou tout autres sources d'eau.

2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.5 Zones tampons de pulvérisation

Aucune zone tampon de pulvérisation N'EST REQUISE pour :

- les utilisations au moyen d'un équipement d'application manuel permises sur cette étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :			
		habitats d'eau douce de profondeurs :		habitats estuariens/ marins de profondeurs :	
		inférieures à 1 m	supérieures à 1 m	inférieures à 1 m	supérieures à 1 m
Pulvérisateur de grande culture	Orge, sarrasin, millet perlé, millet commun, avoine, riz, seigle, sorgho, téosinte, triticale, blé, riz sauvage, carotte, céleri, lin, moutarde (de type oléagineux), canola, jachère d'été, pâturages non amendés, peuplier et saule, tournesol, patate douce, phléole des prés (cultivée pour la production de semences seulement), feuilles d'asperge, Mélange de graminées/luzerne	10	5	3	1
	Maïs (y compris le maïs de grande culture, le maïs à éclater et le maïs sucré, et les cultures destinées à la production de semences), Groupe de cultures 9 – cucurbitacées : chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (<i>Momordica</i> spp.), melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, pastèque, légumes du genre <i>Brassica</i> : brocoli, brocoli de Chine (gai lon), chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur, chou-rave	25	10	5	3
	Légumineuses : (incluent haricots à écosser, haricots secs à gousse comestible, pois à gousse comestible, pois secs, gourgane (fève des marais) et pois chiches, lentilles, soya	30	15	5	3
	Pommes de terre, tomates	10	5	4	2
	Fraises	15	5	3	2
	Tabac de grande culture	2	1	1	1
	Tabac (traitement du sol), tabac (traitement de postplantation)	5	2	3	1
	Seigle ou blé (tabac – traitement des cultures-abris)	3	1	2	1

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce de profondeurs :		habitats estuariens/marins de profondeurs :	
			inférieures à 1 m	supérieures à 1 m	inférieures à 1 m	supérieures à 1 m
Pneumatique	VERGERS À GRAINES DE CONIFÈRES (sapins de Douglas, pruches, épinettes, mélèzes, pins et sapins)	Début de croissance	85	75	70	60
		Fin de croissance	75	65	60	50
	Cerisiers de Virginie, brise-vent	Début de croissance	55	45	50	40
		Fin de croissance	45	35	40	30
	Plantations de peupliers (<i>Populus</i> spp.) et de saules (<i>Salix</i> spp.), y compris la culture intensive à courte rotation, les hybrides et le matériel de reproduction	Début de croissance	70	60	50	40
		Fin de croissance	60	50	40	35
	Poirés	Début de croissance	60	50	50	40
		Fin de croissance	50	40	40	35
	Amélanches	Début de croissance	65	60	55	45
		Fin de croissance	55	50	45	35
	Pommes, cerises, nectarines, pêches, prunes, fraises Noix au sens large, arachides exclues (à l'exception du ginko, de l'araucaria du Chili et des noix de pins) – hêtre, chêne à gros fruit, noyer cendré, châtaigner, châtaignier de chinquapin, noisetier, noyer du Japon, caryer, marronnier du Japon, noyer noir, noyer commun, xanthoceras à feuilles de sorbier, noyer	Début de croissance	70	60	55	45
		Fin de croissance	60	50	45	35

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :			
			habitats d'eau douce de profondeurs :		habitats estuariens/marins de profondeurs :	
			inférieures à 1 m	supérieures à 1 m	inférieures à 1 m	supérieures à 1 m
Aérienne	Luzerne, lin, canola, moutarde (de type oléagineux), mélanges de graminées, jachère d'été	Voilure fixe	375	150	175	55
		Voilure tournante	375	125	175	35
	Sarrasin, millet perlé, millet commun, riz, seigle, sorgho, téosinte, triticales, riz sauvage	Voilure fixe	800	300	175	55
		Voilure tournante	550	300	175	35
	Lentilles, pommes de terre, orge, blé, avoine, haricots à gousse comestible, haricots secs à écosser, pois à écosser, pois des champs, pois secs et soja Pois chiches, gourganes (fèves de marais), Légumineuses : pois nains, pois à gousse comestible, pois sugar snap, petits pois anglais, petits pois de jardin, petits pois verts, pois cajan Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois des champs)	Voilure fixe	800	800	800	225
		Voilure tournante	800	575	475	225
	Maïs (maïs de grande culture, maïs à éclater et maïs sucré, et cultures destinées à la production de semences)	Voilure fixe	775	300	175	55
		Voilure tournante	550	300	175	35
	Plantations de peupliers (<i>Populus</i> spp.) et de saules (<i>Salix</i> spp.), y compris la culture intensive à courte rotation, les hybrides et le matériel de reproduction	Voilure fixe	775	300	175	55
		Voilure tournante	550	300	175	35

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits

d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Web Canada.ca. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons de pulvérisation NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

Nettoyer et décontaminer régulièrement l'équipement de protection et d'application.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Lorsqu'il est appliqué selon les directives, l'insecticide MATADOR 120EC supprimera les ravageurs énumérés, sauf indication contraire comme répression.

NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémisage ou du regain.

11.1 Cultures fruitières

CULTURES FRUITIÈRES	
CULTURE	POMMES
INSECTES	Puceron vert du pommier, punaise brune du pommier, cécidomyie du pommier, carpocapse de la pomme, tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, mineuse marbrée du pommier, cicadelle blanche du pommier, arpentuse tardive
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.

CULTURE	POMMES
INSECTES	Charançon de la prune, punaise terne, puceron lanigère du pommier
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.
CULTURE	CERISES
INSECTES	Charançon de la prune, trypète des cerises
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Charançon de la prune : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. Trypète des cerises : traiter lorsque le fruit tourne du vert au rose. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
CULTURE	PÊCHES ET NECTARINES
INSECTES	Puceron vert du pêcher, tordeuse orientale du pêcher, punaise terne
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURE	POIRES
INSECTES	Psylle du poirier (nymphes et adultes), carpocapse de la pomme
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS traiter plus d'une fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
CULTURE	PRUNES
INSECTES	Charançon de la prune, puceron farineux du prunier
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Charançon de la prune : traiter à la chute des sépales, lorsque le fruit est gros comme un pois, et de nouveau 10 à 12 jours plus tard si l'on observe des lésions dues à la ponte. Puceron farineux du prunier : appliquer lorsque le dépistage local montre la présence de fortes populations de ces ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
CULTURE	FRAISES
INSECTES	Anthonome de la fleur du fraisier, cercope des prés et punaise terne
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Anthonome de la fleur du fraisier : traiter à l'apparition des premiers boutons dans la couronne et répéter dès que les premiers boutons montrent du blanc. Cercope des prés : traiter dès l'apparition des ravageurs. Punaise terne : traiter de 7 à 10 jours après la première floraison et de nouveau de 7 à 10 jours plus tard.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

11.2 Cultures légumières

CULTURES LÉGUMIÈRES	
CULTURE	CHOUX (brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur)
INSECTES	Altise des crucifères, larve de la fausse-teigne des crucifères, piéride du chou
DOSE (mL/ha)	42
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
CULTURE	CHOUX (brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur)
INSECTES	Fausse-arpenteuse du chou
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter moins d'un jour avant la récolte du chou et moins de 3 jours avant la récolte du brocoli, des choux de Bruxelles et du chou-fleur. NE PAS traiter plus de 3 fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURE	POMMES DE TERRE
INSECTES	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne et altise des tubercules
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau : Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p>

CULTURE	POMMES DE TERRE
INSECTES	Pyrale du maïs
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Pulvériser à l'éclosion des œufs et au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires sont constatés sur les feuilles. Appliquer de nouveau à des intervalles de 4 à 7 jours si le dépistage indique que c'est nécessaire. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement.
REMARQUES	<p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>Respecter un délai de 4 à 7 jours entre les traitements.</p> <p>Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>

CULTURE	POMMES DE TERRE
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoïdes avec un essai approprié.
DOSE (mL/ha)	83 - 125 pour l'application terrestre 83 pour l'application par voie aérienne
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne (voir les doses ci-dessus)
MOMENT DU TRAITEMENT	Utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.
REMARQUES	<p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau Utiliser au moins 100 L d'eau pour l'application terrestre. Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p>

CULTURE	TOMATES
INSECTES	Altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, punaise terne, vers-gris
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Traiter dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Vers-gris : Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

CULTURE	TOMATES
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre : confirmer la sensibilité aux insecticides à base de pyréthrinoïdes avec un essai approprié.
DOSE (mL/ha)	83 – 125
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Traiter dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Doryphore de la pomme de terre : utiliser 125 mL à l'hectare lorsque les larves du doryphore de la pomme de terre ont dépassé le deuxième stade larvaire ou en présence d'une forte population de ravageurs.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>La dose maximale par saison ne doit pas dépasser 250 mL de produit à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 83 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS traiter plus de 2 fois par année lorsqu'on utilise la dose de 125 mL à l'hectare.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

11.3 Tabac

TABAC	
CULTURE	TABAC, jeunes plants de serre
INSECTES	Ver-gris moissonneur et ver-gris blanc
DOSE (mL/ha)	2 mL/30 L d'eau
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de MATADOR 120EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.
REMARQUES	<p>Mélanger 2 mL du MATADOR 120EC à 30 L d'eau et appliquer sur 200 m² de planche de culture.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

CULTURE	TABAC CULTIVÉ EN PLEINE TERRE
INSECTES	Ver-gris moissonneur et ver-gris blanc
DOSE (mL/ha)	2 mL/30 L d'eau
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de MATADOR 120EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.
REMARQUES	Appliquer la dose recommandée de MATADOR 120EC dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, la pression des buses étant réglée entre 175 et 350 kPa. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

11.4 Traitement des cultures de couverture

CULTURE	BLÉ OU SEIGLE UTILISÉ COMME TRAITEMENT DES CULTURES DE COUVERTURE
INSECTES	Ver-gris moissonneur et ver-gris blanc
DOSE (mL/ha)	42
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer lorsque la culture atteint de 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer le sol. Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de MATADOR 120EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.
REMARQUES	Appliquer 42 mL du MATADOR 120EC à l'hectare, une seule fois, sur les cultures de seigle ou de blé. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

11.5 Traitement du sol

CULTURE	TRAITEMENT DU SOL
INSECTES	Ver-gris moissonneur et ver-gris blanc
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer sur le sol, une seule fois, 5 jours avant le repiquage. Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de MATADOR 120EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.
REMARQUES	NE PAS incorporer au sol. NE PAS déplacer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le fait de mélanger le MATADOR 120EC avec le sol réduit son efficacité. Appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
CULTURE	TRAITEMENT APRÈS LE REPIQUAGE
INSECTES	Ver-gris moissonneur et ver-gris blanc
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Au repiquage. Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. On doit procéder à l'application de MATADOR 120EC le plus près possible de la période où les insectes se nourrissent activement.
REMARQUES	Appliquer sur une bande de 25 cm au-dessus du rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur la bordure du champ et sur une bande de 15 m de la culture voisine. Un traitement de rappel peut être nécessaire si des vers-gris apparaissent tardivement. NE PAS traiter plus d'une fois par année. NE PAS traiter dans les 60 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

11.6 Cultures oléagineuses

CULTURES OLÉAGINEUSES	
CULTURE	CANOLA ET MOUTARDE (DE TYPE DE L'OLÉAGINEUSE)
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	63 – 83 (application terrestre) 83 (application par voie aérienne)
INSECTES	Altise des crucifères, Punaise (<i>Lygus</i> spp.), Charançon de la graine du chou (adultes), Piéride du chou, Larves de la fausse-teigne des crucifères, Fausse-arpenteuse du chou, Légionnaire bertha, Vers-gris (<i>Consulter le mode d'emploi sur la répression de la cécidomyie du chou-fleur (Contarinia nasturtii) dans la section relative au Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs.</i>)
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Appliquer quand les insectes sont à un stade où ils sont vulnérables.</p> <p>Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.</p> <p>Charançon de la graine du chou (adultes) : appliquer entre le stade du bourgeonnement et le début de la floraison de la culture. Le calendrier des traitements doit aussi être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de fortes populations de ravageurs. Un traitement effectué avant la migration des adultes dans le champ sera inefficace. MATADOR 120EC ne supprime pas les larves qui se développent à l'intérieur des gousses; il doit être appliqué avant la ponte.</p> <p>Altise : Pour empêcher la migration des altises adultes qui passent l'hiver dans les champs, pulvériser (par application terrestre) sur une bande de 15 m autour du champ dès que les altises commencent à se nourrir.</p> <p>Sauterelles : Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p> <p>Vers-gris : Traiter pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Pour s'assurer que MATADOR 120EC entrera en contact avec l'insecte, traiter au moment de l'émergence du vers-gris. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p>

REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements (application terrestre).</p> <p>Pour le charançon de la graine du chou, effectuer une seule application par saison, par voie aérienne ou terrestre.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser de 40 L/ha.</p>
------------------	---

CULTURE	LIN
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	63 - 83 (application terrestre) 83 (application par voie aérienne)
INSECTES	Vers-gris
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne (voir les doses ci-dessus)
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Appliquer quand les insectes sont à un stade où ils sont vulnérables.</p> <p>Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux pour connaître les seuils relatifs au traitement et obtenir des conseils à cet égard.</p> <p>Sauterelles : Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p> <p>Vers gris : Traiter pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Pour s'assurer que MATADOR 120EC entrera en contact avec l'insecte, traiter au moment de l'émergence du vers-gris. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prètamisage ou du regain.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser de 40 L/ha.</p>

11.7 Cultures céréalières

CULTURES CÉRÉALIÈRES	
CULTURE	BLÉ, ORGE, AVOINE
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	63 - 83 (application terrestre) 83 (application par voie aérienne)
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne (voir les doses ci-dessus)
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS traiter moins de 28 jours avant la récolte.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de 2 applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>
CULTURE	MAÏS (incluant maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs sucré et maïs de semence)
INSECTES	Vers-gris, Légionnaire d'automne
DOSE (mL/ha)	83
INSECTES	Légionnaire uniponctué
DOSE (mL/ha)	83-208
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage. Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, selon la présence d'importantes populations de ravageurs, tel que déterminé par le dépistage local. Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré devront être traités à compter de la fin du stade du verticille jusqu'à peu de temps avant la récolte. Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré dans l'épi.</p> <p>Vers-gris : (jusqu'au stade 5 feuilles). Traiter en présence d'humidité, pendant la soirée ou la nuit, lorsque les vers-gris sont très actifs. Ne pas déplacer le sol en surface pendant les 5 jours suivant le traitement.</p>

REMARQUES	<p>Respecter un délai de 4 à 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte pour l'ensilage.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour l'ensilage ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de 2 applications par avion.</p>
------------------	---

11.8 Autres usages

AUTRES USAGES	
CULTURE	MÉLANGES DE LUZERNE ET DE GRAMINÉES, JACHÈRE
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	63 - 83 (application terrestre) 83 (application par voie aérienne)
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne (voir les doses ci-dessus)
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est bas. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas utiliser les semences de luzerne provenant des cultures traitées pour la production de « germes de luzerne » destinés à la consommation humaine.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>

CULTURE	LUZERNE
INSECTES	Charançon postiche de la luzerne, punaise (<i>Lygus</i> spp.), punaise terne, puceron du pois, cicadelle de la pomme de terre
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas utiliser les semences de luzerne provenant des cultures traitées pour la production de « germes de luzerne » destinés à la consommation humaine.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>NE PAS traiter plus de 3 fois par année.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus d'une application de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p>

TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES DANS LA LUZERNE

Dose (mL/ha)	Hectares traités avec 1 L de produit
63	15,9
83	12,0

12.0 USAGES LIMITÉES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Cerisiers de virginie

CERISIERS DE VIRGINE	
CULTURE	Brise-vent de cerisiers de Virginie
INSECTES	Livrée des prairies, tordeuse du cerisier, tordeuse du pommier
DOSE (mL/ha)	58
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre seulement
MOMENT DU TRAITEMENT	Livrée des prairies - Appliquer avant la floraison lorsque les insectes sont visibles, habituellement du milieu à la fin de mai. Tordeuse du cerisier - Appliquer après la floraison dès l'apparition des insectes, habituellement du début au milieu de juin. Tordeuse du pommier - Appliquer après la floraison dès que des dommages apparaissent, habituellement du début au milieu de juin.
REMARQUES	Faire une pulvérisation foliaire de façon que les feuilles soient mouillées, mais sans dégoutter. NE PAS appliquer plus d'une fois par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Volume d'eau : Appliquer dans 1000 L d'eau à l'hectare pour obtenir une couverture uniforme.

12.2 Légumes-feuilles de la famille des Brassicacées

LÉGUMES-FEUILLES DE LA FAMILLE DES BRASSICACÉES	
CULTURES	L'insecticide MATADOR 120EC peut être appliqué uniquement aux cultures du genre <i>Brassica</i> : brocoli, brocoli de Chine (gai lon), choux de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur, et chou-rave
INSECTES	Cécidomyie du chou-fleur (<i>Contarinia nasturtii</i>), fausse-arpenteuse du chou
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre uniquement
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS appliquer le jour précédant la récolte du chou pommé, du chou chinois (pé-tsaï) et dans les trois jours précédant la récolte du brocoli, du chou de Bruxelles, du chou-fleur, du brocoli de Chine, ou du chou-rave.</p> <p>NE PAS effectuer plus de trois applications / récolte par année (249 mL de produit/année).</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Volume d'eau Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Un volume d'eau de 100 à 200 L/ha est recommandé en application par voie terrestre.</p>

CULTURE	L'insecticide MATADOR 120EC peut être appliquer uniquement au cultures du genre <i>Brassica</i> : broccoli , brocoli de Chine (gai lon), choux de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur, et chou-rave
INSECTES	Thrips de l'oignon
DOSE (mL/ha)	188
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre seulement.
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès l'apparition des insectes.
REMARQUES	<p>Appliquer en traitement foliaire généralisé.</p> <p>NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte du chou pommé et dans les trois jours précédant la récolte des autres cultures du groupe 5A.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par saison de croissance. Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Volume d'eau : Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Un volume d'eau de 500 L/ha est recommandé.</p>
CULTURES	L'insecticide MATADOR 120EC peut être appliquer uniquement au cultures du genre <i>Brassica</i> : broccoli , brocoli de Chine (gai lon), choux de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur, et chou-rave
INSECTES	Altise des crucifères, larve de la fausse-teigne des crucifères, piéride du chou
DOSE (mL/ha)	42
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>NE PAS effectuer plus de trois applications par année.</p> <p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS appliquer le jour précédant la récolte du chou pommé, du chou chinois (pé-tsaï) et dans les trois jours précédant la récolte du brocoli, du chou de Bruxelles, du chou-fleur, du brocoli de Chine, ou du chou-rave.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Volume d'eau : Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Un volume d'eau de 100 à 200 L/ha est recommandé en application par voie terrestre.</p>

12.3 Céleri

CÉLERI	
CULTURE	Céleri
INSECTES	Punaise terne
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte du céleri.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par saison. Ne pas appliquer plus de 30 g de m.a./ha.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Volume d'eau : Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme; appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre. On recommande d'utiliser un volume d'eau de 500 L/ha.</p>

12.4 Légumineuses

LÉGUMINEUSES	
CULTURE	Groupe de cultures 6 – légumineuses, y compris le soja
INSECTES	Puceron du soja, puceron du pois, puceron du haricot
DOSE (mL/ha)	83 - 233
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Pour les pucerons, utiliser la dose la plus forte quand les conditions favorisent la croissance rapide des populations de pucerons. Répéter le traitement à des intervalles de 7 jours si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local. Selon les directives provinciales de lutte au puceron du soja, il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide pendant le stade de la floraison du soja.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai d'au moins 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois et des haricots secs (y compris le lupin, les lentilles, les pois chiches et la fève des marais).</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Groupe de cultures 6 – légumineuses, y compris le soja
INSECTES	Ver gris occidental du haricot
DOSE (mL/ha)	83 - 187
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p> <p>Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. Appliquer l'insecticide le plus près possible du moment de l'activité trophique.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois et des haricots secs (y compris le lupin, les lentilles, les pois chiches et la fève des marais).</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau Pour l'application terrestre, utiliser de 100 à 200 L/ha. Pour l'application aérienne, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Soja, haricots succulents et secs comestibles*, pois succulents et pois secs**, pois chiches, lentilles
INSECTES	Vers-gris
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Les vers-gris sont particulièrement actifs tard en soirée et pendant la nuit. Appliquer l'insecticide le plus près possible du moment de l'activité trophique.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois et des haricots secs (y compris le lupin, les lentilles, les pois chiches et la fève des marais).</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau Pour l'application terrestre, utiliser de 100 à 200 L/ha. Pour l'application aérienne, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Soja, haricots succulents et secs comestibles *, féveroles, lentilles
INSECTES	Punaises
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois et des haricots secs (y compris le lupin, les lentilles, les pois chiches et la fève des marais).</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Soja, pois secs**, pois chiches et lentilles
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois secs, des pois chiches et des lentilles.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Soja, haricots succulents et secs comestibles*, pois succulents et pois secs**, féveroles à gros grains, pois chiches
INSECTES	Chrysomèle du haricot
DOSE (mL/ha)	83 - 233 (pour l'application terrestre) 83 (pour l'application par voie aérienne)
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne (voir les doses ci-dessus).
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Pour la chrysomèle du haricot, utiliser la dose la plus élevée pour les plus fortes populations de ravageurs ou lorsque les conditions favorisent la propagation du virus de la marbrure des gousses du haricot. Répéter les traitements à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois et des haricots secs (y compris la fève des marais et les pois chiches).</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau Pour l'application terrestre, utiliser de 100 à 200 L/ha. Pour l'application aérienne, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Haricots succulents et secs comestibles*, pois succulents**, féveroles à gros grains, pois chiches et lentilles
INSECTES	Cicadelle de la pomme de terre
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois et des haricots secs (y compris la fève des marais et les pois chiches).</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du soja.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Haricots succulents et secs comestibles*
INSECTES	Pyrale du maïs
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Effectuer le traitement avant que les larves ne pénètrent dans les tiges ou les gousses.</p> <p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte des pois et des haricots à écosser et à gousse comestible.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des haricots secs.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p>

CULTURE	Pois de grande culture
INSECTES	Charançon rayé du pois (<i>Sitona lineata</i>)
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade 5 à 6 nœuds. Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.</p> <p>La nécessité et le moment de traiter doivent être établis d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageur aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.</p> <p>Consulter le personnel agricole local et les directives provinciales au sujet de l'utilisation de ce produit.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 à 7 jours, si des populations importantes sont présentes d'après le dépistage local.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte des pois secs.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus de deux applications de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison.</p> <p>Volume d'eau <u>Pour l'application terrestre</u>, utiliser de 100 à 200 L/ha. <u>Pour l'application aérienne</u>, utiliser un volume de pulvérisation de 40 L/ha.</p> <p>* Haricots, succulents et secs comestibles : Haricots (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot jaune, haricot de Lima (vert), haricot de grande culture, haricot rognon, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, haricot Tepary); (<i>Vigna</i> spp.) (y compris, dolique asperge, dow guak, haricot papillon, haricot kilomètre, haricot adzuki, haricot mungo, haricot grain de riz, urd, haricot à oeil noir, catjang, dolique, cornille, niébé); haricot-sabre; (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris, graines de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux), dolique d'Égypte, guar.</p> <p>** Pois succulents : Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois nains, les pois mange-tout, les pois <i>sugar snap</i>, les petits pois, les pois potagers, les pois verts), les pois cajan. Pois secs : Pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris les pois de grande culture); pois cajan.</p>





12.5 Asperges (feuillage)

ASPERGES (FEUILLAGE)	
CULTURE	Asperges (feuillage)
INSECTES	Puceron européen de l'asperge
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre seulement
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer après la récolte du feuillage seulement. Appliquer de nouveau après 7 à 10 jours si le dépistage indique qu'un traitement supplémentaire est requis.
REMARQUES	Respecter un intervalle de 7 à 10 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 180 jours précédant la récolte. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Volume d'eau Appliquer dans 100 à 200 L d'eau à l'hectare.

12.6 Cultures céréalières

CULTURES CÉRÉALIÈRES - Groupe de cultures 15- maïs, orge, sarrasin, millet perlé, millet commun, avoine, riz, seigle, sorgho, téosinte, triticales, blé et riz sauvage	
CULTURE	Groupe de cultures 15 - orge, sarrasin, millet perlé, millet commun, avoine, riz, seigle, sorgho, téosinte, triticales, blé et riz sauvage
INSECTES	Légionnaire uniponctué
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne.
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages causés par les insectes sont visibles sur le feuillage.
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 - 7 jours.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par hectare en tout par saison.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par avion par saison.</p> <p>NE PAS traiter dans les 28 jours précédant la récolte de l'orge, du sarrasin, du millet (perlé et commun), de l'avoine, du riz, du seigle, du sorgho, du téosinte, du triticales, du blé et du riz sauvage.</p> <p>NE PAS traiter dans la journée précédant la récolte du maïs sucré.</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du maïs de grande culture, du maïs à éclater et du maïs cultivé pour la production de semences.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour l'ensilage, le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>Volume d'eau : <u>Application terrestre</u> : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare. <u>Application par voie aérienne</u> : Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.</p>

CULTURE	Maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater et maïs de semence
INSECTES	Légionnaire uniponctué (<i>Pseudaletia unipuncta</i>)
DOSE (mL/ha)	83-208
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages causés par les insectes sont visibles sur le feuillage.
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 - 7 jours, selon la présence d'importantes populations d'insectes, tel que déterminé par le dépistage local.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par hectare en tout par saison.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements de 83mL/ha p par saison à l'aide de l'équipement de pulvérisation aérienne .</p> <p>NE PAS traiter dans la journée précédant la récolte du maïs sucré.</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du maïs de grande culture, du maïs à éclater et du maïs cultivé pour la production de semences.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémilage ou du regain.</p> <p>Volume d'eau : <u>Application par voie aérienne</u> : Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare. <u>Application terrestre</u> : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare.</p>

CULTURE	Maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater et maïs de semence
INSECTES	Pyrale du maïs (<i>Ostrinia nubilalis</i>) et ver de l'épi du maïs (<i>Helicoverpa zea</i>)
DOSE (mL/ha)	83 - 187
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages causés par les insectes sont visibles sur le feuillage.</p> <p>Aux endroits où deux générations sont produites, les semis tardifs de maïs sucré nécessiteront des traitements à compter de la fin du stade du verticille, jusqu'à peu de temps avant la récolte.</p> <p>Ce traitement ne prévient pas les dommages internes aux épis lorsque les insectes ont pénétré à l'intérieur de l'épi.</p>
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 - 7 jours, selon la présence d'importantes populations d'insectes, tel que déterminé par le dépistage local.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par hectare en tout par saison.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par saison à l'aide de l'équipement de pulvérisation aérienne.</p> <p>NE PAS traiter dans la journée précédant la récolte du maïs sucré.</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du maïs de grande culture, du maïs à éclater et du maïs cultivé pour la production de semences.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>Volume d'eau : <u>Application terrestre</u> : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare. <u>Application par voie aérienne</u> : Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.</p>

CULTURE	Maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater et maïs de semence
INSECTES	Ver gris occidental du haricot
DOSE (mL/ha)	83 -187
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Le moment du traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence d'insectes aux stades de développement vulnérables et de fortes populations d'insectes.
REMARQUES	<p>Répéter le traitement à des intervalles de 4 - 7 jours, selon la présence d'importantes populations d'insectes, tel que déterminé par le dépistage local.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par hectare en tout par saison.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par avion par saison.</p> <p>NE PAS traiter dans la journée précédant la récolte du maïs sucré.</p> <p>NE PAS traiter dans les 21 jours précédant la récolte du maïs de grande culture, du maïs à éclater et du maïs cultivé pour la production de semences.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prètamisage ou du regain.</p> <p>Volume d'eau : <u>Application terrestre</u> : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare. <u>Application par voie aérienne</u> : Appliquer dans 10 – 40 L d'eau à l'hectare.</p>

12.7 Fléole des prés (cultivée pour la semence uniquement)

FLÉOLE DES PRÉS (cultivée pour la semence uniquement)	
CULTURE	Fléole des prés (cultivée pour la semence uniquement)
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	63 – 83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre seulement
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Appliquer la dose la plus faible lorsque les sauterelles sont jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est faible.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque le nombre d'insectes est élevé. Si l'infestation par les insectes est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ.</p> <p>Éviter d'appliquer sur les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison.</p> <p>NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prêtamisage ou du regain.</p> <p>Volume d'eau : Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare.</p>

12.8 Patates douces

PATATES DOUCES	
CULTURE	Patates douces
INSECTES	Altise de la pomme de terre, altise des tubercules, cicadelle de la pomme de terre
DOSE (mL/ha)	83 mL/ha Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre seulement
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence d'insectes aux stades de développement vulnérables et de fortes populations d'insectes.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

12.9 Pommes de terre

POMMES DE TERRE	
CULTURE	Pommes de terre
INSECTES	Légionnaire uniponctué (<i>Pseudaletia unipuncta</i>)
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter au plus tard lorsque les premiers dommages sont visibles sur le feuillage.
REMARQUES	Répéter le traitement à des intervalles de 4 - 7 jours, selon la présence d'importantes populations d'insectes, tel que déterminé par le dépistage local. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année (application terrestre). NE PAS effectuer plus de 2 traitements de 83 mL/ha par avion sur le total des traitements alloués pour la saison. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Volume d'eau : <u>Application terrestre :</u> Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare. <u>Application par voie aérienne :</u> Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.

12.10 Carottes

CAROTTES	
CULTURE	Carottes
INSECTES	Mouche de la carotte (<i>Psila rosae</i>), charançon de la carotte (<i>Listronotus oregonensis</i>)
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué au stade 2 ou 3 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 14 jours précédant la récolte. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

12.11 Peupliers et saules

PEUPLIERS ET SAULES	
CULTURE	Plantations de peupliers (<i>Populus</i> spp.) et de saules (<i>Salix</i>), y compris les cultures intensives à courte rotation ainsi que les hybrides et le matériel de reproduction connexe
INSECTES	Sauterelles
DOSE (mL/ha)	63 - 83 pour l'application par voie terrestre 83 pour l'application par voie aérienne
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne (voir les doses ci-haut).
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Appliquer immédiatement avant la plantation de la nouvelle culture et/ou après la plantation de la culture (selon le stade de développement des sauterelles).</p> <p>Appliquer au cours de la deuxième saison de croissance lorsqu'un risque important existe et/ou qu'une nouvelle plantation d'envergure est requise.</p> <p>Appliquer la dose la plus faible jusqu'au troisième stade nymphal (jusqu'à 1 cm de longueur) des sauterelles ou lorsque la population d'insectes est peu abondante. Appliquer la dose la plus forte lorsque les sauterelles sont plus grosses, mais avant l'apparition d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur) ou lorsque la population d'insectes est abondante. Si l'infestation est importante, appliquer également sur une bande de 15 mètres autour du champ. Éviter d'appliquer dans les zones vulnérables sur le plan écologique et sur les cultures non homologuées.</p>
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 applications à l'hectare par saison.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne par saison.</p> <p>Volume d'eau : <u>Application par voie terrestre</u> : Utiliser un minimum de 100 L d'eau à l'hectare. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. <u>Application par voie aérienne</u> : Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.</p>

CULTURE	Plantations de peupliers (<i>Populus</i> spp.) et de saules (<i>Salix</i>), y compris les cultures intensives à courte rotation ainsi que les hybrides et le matériel de reproduction connexe
INSECTES	Cicadelle de la pomme de terre, punaise terne
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne
MOMENT DU TRAITEMENT	Appliquer dès l'apparition des insectes ou de dommages. Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et l'importance des populations de ravageurs.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS effectuer plus de 3 applications à l'hectare au total par saison. NE PAS effectuer plus de 2 applications par voie aérienne par saison. Volume d'eau : <u>Application par voie terrestre :</u> Utiliser un minimum de 100 L d'eau à l'hectare. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. <u>Application par voie aérienne :</u> Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.
CULTURE	Plantations de peupliers (<i>Populus</i> spp.) et de saules (<i>Salix</i>), y compris les cultures intensives à courte rotation ainsi que les hybrides et le matériel de reproduction connexe
INSECTES	Livrée des prairies, tordeuse du cerisier
DOSE (mL/ha)	58
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Livrée des prairies : Appliquer lorsque les insectes apparaissent, généralement entre la mi-mai et la fin mai. Tordeuse du cerisier : Appliquer dès l'apparition des insectes, généralement entre le début juin et la mi-juin.
REMARQUES	NE PAS effectuer plus d'une application à l'hectare par saison. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Volume d'eau : <u>Application par voie terrestre :</u> Utiliser un minimum de 100 L d'eau à l'hectare. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.

12.12 Fraises

FRAISES	
CULTURE	Fraises
INSECTES	Répression des adultes de charançons noirs de la vigne (<i>Otiorhynchus sulcatus</i>)
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Pulvérisation foliaire par application terrestre seulement
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le traitement dès l'apparition des charançons, mais traiter seulement qu'après la dernière récolte de fraises.
REMARQUES	Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année. NE PAS appliquer par voie aérienne. Volume d'eau : Employer suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Le volume de pulvérisation recommandé est de 250-500 L/ha.

12.13 Amélanchiers à feuillage d'aulne

AMÉLANCHIER À FEUILLES D'AULNE	
CULTURE	Amélanchiers à feuilles d'aulne
INSECTES	Pique-bouton de l'amélanchier à feuilles d'aulne
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables. Au besoin, effectuer le premier traitement au moment du débourrement (au début du stade de la pointe verte). Un deuxième traitement peut être effectué après la chute des pétales si une présence significative d'insectes le justifie.
REMARQUES	Respecter un délai de 10 à 15 jours entre les traitements. NE PAS appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. NE PAS effectuer plus de 2 traitements par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 200 L d'eau/ha.

12.14 Cucurbitacées

CUCURBITACÉES	
CULTURE	Groupe de cultures 9 : chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible, momordique, melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, pastèque
INSECTES	Chrysomèle rayée du concombre (<i>Acalymma vittatum</i>) Punaise de la courge (<i>Anasa tristis</i>)
DOSE (mL/ha)	187-233 Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'on observe la présence de fortes populations d'insectes.
MÉTHODE D'APPLICATION	Application terrestre.
MOMENT DU TRAITEMENT	Le moment et la fréquence des traitements doivent être établis en fonction des populations d'insectes qui atteignent des seuils économiques précisés à l'échelle locale. Appliquer de nouveau après au moins 7 jours, si la surveillance indique qu'un nouveau traitement est nécessaire.
REMARQUES	Respecter un délai de 7 jours entre les traitements. NE PAS traiter dans la journée précédant la récolte. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Volume d'eau : Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. On recommande d'utiliser de 100 à 200 L/ha.

12.15 Canola

CANOLA	
CULTURE	Canola
INSECTES	Cécidomyie du chou-fleur (<i>Contarinia nasturtii</i>)
DOSE (mL/ha)	83
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre ou aérienne.
MOMENT DU TRAITEMENT	Le calendrier des traitements doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>Respecter un délai de 7 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année.</p> <p>NE PAS couper les champs traités pour le foin ou le fourrage. NE PAS faire paître les animaux dans les champs traités. NE PAS nourrir le bétail aux champs traités. Pour ce qui est des graminées et des autres espèces cultivées pour la production de semences seulement, NE PAS nourrir le bétail au moyen des déchets de prémilage ou du regain.</p> <p>Application par voie aérienne : NE PAS effectuer plus d'une application de 83 mL/ha sur le total permis par saison par voie aérienne.</p> <p>Volume d'eau : <u>Application par voie terrestre :</u> Appliquer dans 100 – 200 L d'eau à l'hectare. <u>Application par voie aérienne :</u> Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.</p>

12.16 Vergers à graines de conifères

VERGERS À GRAINES DE CONIFÈRES	
CULTURES	Douglas vert, pruches, épinettes, mélèzes, pins et sapins
INSECTE	Lygziidé (<i>Leptoglossus occidentalis</i>)
DOSE (mL/ha)	40 mL dans 100 L d'eau. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement, allant de 800 à 1200 L/ha selon la taille des arbres.
MÉTHODE D'APPLICATION	Application pneumatique
MOMENT DU TRAITEMENT	La première application doit voir lieu à l'apparition des adultes dans le verger à graines au printemps. Le calendrier des traitements subséquents doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs.
REMARQUES	<p>Attendre 10 jours entre les traitements.</p> <p>NE PAS effectuer plus de trois traitements par année.</p>
AUTRES DIRECTIVES	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

12.17 Noix – groupe de cultures 14-11

NOIX — GROUPE DE CULTURES 14-11 — Noyers (ginkgo, araucaria du Chili et pin pignon du Colorado exclus) - faîne, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, châtaignier de chinquapin, noisetier (avelinier), noyer du Japon, caryer, marronnier du Japon, noyer noir, noyer commun, xanthoceras à feuilles de sorbier	
CULTURES	Noyers (ginkgo, araucaria du Chili et pin pignon du Colorado exclus) - faîne, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, châtaignier de chinquapin, noisetier (avelinier), noyer du Japon, caryer, marronnier du Japon, noyer noir, noyer commun, xanthoceras à feuilles de sorbier
INSECTE	Tordeuse à bandes obliques
DOSE (mL/ha)	83
INSECTE	Pucerons
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer avec un équipement terrestre et un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage ou de la zone visée.
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter selon les résultats du dépistage, habituellement à des intervalles de 7 jours ou plus. Le moment et la fréquence des traitements doivent être établis en fonction du moment où les populations d'insectes atteignent un seuil d'incidence économique déterminé localement.
REMARQUES	<p>NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 390 mL/ha d'insecticide MATADOR par année.</p> <p>NE PAS effectuer plus de quatre traitements par année contre la tordeuse à bandes obliques.</p> <p>NE PAS effectuer plus de trois traitements par année contre les pucerons.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>
CULTURES	Noyer, noyer cendré, noyer du Japon
INSECTE	Carpocapse de la pomme
DOSE (mL/ha)	83
INSECTES	Charançon du noyer et mouche des brous du noyer
DOSE (mL/ha)	104
MÉTHODE D'APPLICATION	Appliquer avec un équipement terrestre et un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage ou de la zone visée.
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter selon les résultats du dépistage, habituellement à des intervalles de 7 jours ou plus. Le moment et la fréquence des traitements doivent être établis en fonction du moment où les populations d'insectes atteignent un seuil d'incidence économique déterminé localement.
REMARQUES	<p>NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 390 mL/ha d'insecticide MATADOR par année.</p> <p>NE PAS effectuer plus de quatre traitements par année contre le carpocapse de la pomme.</p> <p>NE PAS effectuer plus de trois traitements par année contre le charançon du noyer et la mouche des brous du noyer.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au MATADOR 120EC, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au MATADOR 120EC et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner le MATADOR 120EC ou les autres insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

MATADOR® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.